

<https://www.acdn.net/spip/spip.php?article1374>



Agir et voter pour un monde en paix, sans armes nucléaires

- Accueil - Actualités - Communiqués -

Date de mise en ligne : vendredi 21 juin 2024

Copyright © www.acdn.net - Tous droits réservés

Depuis son adhésion au Traité de Non-Prolifération (TNP) en 1992, la France est tenue de négocier avec les autres Etats nucléaires l'élimination totale et dûment contrôlée de leurs armes nucléaires. Mais, loin de chercher à le faire, tous ses présidents ont continué à moderniser ses armes, bafouant ainsi sa parole, le droit international et la Constitution.

M. Macron, quant à lui, a augmenté comme jamais les milliards affectés à la force de frappe nucléaire, dite « force de dissuasion » mais tout juste bonne à provoquer la destruction de la France, comme le président Giscard d'Estaing l'a clairement reconnu dans ses mémoires. Car les armes nucléaires ne sont pas seulement illégales et criminelles, elles sont suicidaires.

Les Français mesurent-ils le danger que représente pour eux un chef de l'Etat doté de l'arme nucléaire ? Vu la façon dont M. Macron a fait exploser l'Assemblée nationale sans même prévenir son Premier ministre, on se doute qu'il ne consultera personne pour utiliser sa valise atomique. Il faut donc le priver de ce pouvoir exorbitant, lui et tous ses homologues actuels ou potentiels, français et étrangers. Ce qui implique d'écarter le Rassemblement national.

En effet, le RN a déposé le 9 février 2023 la proposition de loi N° 825 visant à ["inscrire dans le marbre de la Constitution la force de dissuasion nucléaire"](#), qui ne pourra plus "faire l'objet d'aucun abandon, d'aucune cession ni d'aucun partage".

Cette "constitutionnalisation" des armes nucléaires interdirait à la France de négocier leur élimination, faisant d'elle un délinquant international à perpétuité. En outre, elle interdirait tout référendum sur cette question vitale. Et pourtant, d'après des sondages répétés de l'IFOP (octobre 2015, juillet 2018, septembre 2022), au moins [sept Français sur dix veulent abolir les armes nucléaires et radioactives et être consultés par référendum sur ce sujet](#). Le RN interdit donc de consulter le peuple français quand celui-ci n'est manifestement pas de son avis.

Pour sa part, ACDN demande aux candidats à l'élection législative de soutenir, s'ils sont élus, sa proposition visant à organiser un référendum dit "d'initiative partagée" sur ce texte de loi :

"Article 1. La France participe à l'abolition des armes nucléaires et radioactives et engage avec l'ensemble des États concernés des négociations visant à établir, ratifier et appliquer un traité d'interdiction et d'élimination complète des armes nucléaires et radioactives, sous un contrôle mutuel et international strict et efficace.

"Article 2. L'article 1 ci-dessus est soumis à l'approbation des Français par référendum, en application de l'Article 11, alinéa 3, de la Constitution."

ACDN invite les électeurs à poser cette question aux candidats et à faire barrage au Rassemblement national comme à tous les adeptes, ouverts ou cachés, de l'arme atomique, en votant pour les candidats franchement déterminés à agir pour son abolition.

Post Scriptum, le 25 juin 2024

Dans la 3e circonscription de Charente-Maritime, Fabrice Barusseau et Françoise Mesnard, représentant le Nouveau Front Populaire, s'y sont engagés.

Post Scriptum, le 7 juillet 2024

Au 2e tour de l'élection législative, Fabrice Barusseau et Françoise Mesnard sont élus députés titulaire et suppléante de la 3e circonscription de Charente-Maritime, sous l'étiquette du Nouveau Front Populaire.

